

Le Conseil municipal de ST-SYLVESTRE-PRAGOULIN

s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie

le 15 SEPTEMBRE 2011 à 20 H 00

PRESENTS : JOURDAN C., COURTADON J., FINCK M., MANILLERE B., LAPLACE R, BRUN J.B., GUY C., MARIDET A, ROUMIER S.

ABSENTS EXCUSES : POTIGNAT J *procuration* à ROUMIER S, BECOUSE G. *procuration* à LAPLACE R, DRAVERS D *procuration* à FINCK M.

- Remboursement location hameau de gîtes

Madame le Maire expose à l'assemblée que Monsieur DEVAUX Paul, demeurant à AUCHEL dans le nord, avait réservé un chalet du Hameau de Gîtes "Beau-Soleil" mais que, suite à la signature d'un contrat saisonnier par sa conjointe, il a dû annuler son séjour.

En application de la clause d'annulation prévue dans l'engagement de réservation, le montant de l'acompte de sa location peut lui être remboursé.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de rembourser la somme de 226 € à Monsieur DEVAUX Paul.

- Remplacement cuve de stockage gasoil

Un arrêté en date du 10 décembre 2010 (publié le 31 décembre) a instauré la mise en place d'un nouveau carburant : le « **Gazole Non Routier** » (GNR) en remplacement du fuel domestique. Il est destiné aux engins mobiles non routiers, machines agricoles, engins de travaux publics et forestiers, à certains bateaux de plaisance et aux bateaux de navigation intérieure. Le fait que le stockage du GNR entraîne de nouvelles contraintes et la vétusté de la cuve utilisée actuellement par les services techniques de la commune rendent pertinent l'achat d'une nouvelle cuve. Un devis est présenté pour un montant de 1434€ net.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à procéder à cet achat.

- Contrat Enfance Jeunesse

La Communauté de Communes des Coteaux de Randan, ainsi que ses communes membres, ont signé avec la CAF du Puy de Dôme le 27 décembre 2007, un Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2007 / 2010.

Le CEJ est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants d'une part en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil et d'autre part en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes.

Un premier avenant a été signé par l'ensemble des partenaires le 23 décembre 2008. Cet avenant concernait l'intégration de la garderie périscolaire de Saint Sylvestre Pragoulin dans le contrat. Un second avenant a été signé par l'ensemble des partenaires le 23 décembre 2010 prenant en compte la perte de l'agrément Jeunesse et Sport par la structure d'accueil de loisirs périscolaire de Saint Clément de Régnat en septembre 2010 et donc de la modification des modalités de financement par la CAF.

Ce Contrat Enfance et Jeunesse est arrivé à échéance le 31 décembre 2010 et doit être renouvelé avant le 31 décembre 2011 (effet rétroactif au 01 janvier 2011).

Une réunion de travail sur les modalités de ce nouveau contrat, réunissant l'ensemble des communes, a eu lieu le 2 mai 2011 au siège de la Communauté de Communes des Coteaux de Randan. Madame le Maire présente aux membres du conseil les différents points abordés lors de cette réunion. Elle précise que le futur contrat sera rédigé sur la base des modalités présentées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **Renouveler la contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales par le biais d'un Contrat Enfance et Jeunesse de territoire,**
- **Autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs au Contrat Enfance Jeunesse 2011/2014,**
- **Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente décision.**

- Décision modificative emprunt

Compte-tenu de l'exécution du budget de la commune par rapport aux prévisions et aux décisions postérieures au vote du budget, il convient de procéder aux opérations budgétaires suivantes :

Affectation de crédits aux articles suivants en dépenses :

- Chapitre 011 – Article 61522 – Entretien de bâtiments : - 3 200 € Article 61523 – Entretien de la voirie : - 3 300 €
- Chapitre 66 – Article 66111 - intérêts des emprunts : 6 500 €
- Chapitre 20 – Article 205 – Conc-Brevets-Licences : 3 500 €
- Chapitre 23 – Article 2315 – Voirie : - 3 500 €
- Chapitre 21 – Article 2188 – Matériels : 1500 € Article 21311 – Bâtiments : - 1500 €

- Amortissement travaux éclairage public

Les travaux d'éclairage public réalisés en 2010 pour un coût de 8 745.96€ doivent être amortis sur 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de

- **Amortir sur une durée de cinq ans les travaux « Réfection et Complément travaux d'éclairage public » réalisés en 2010 pour le montant HT de 8 745.96 €**
- **Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente décision.**

- Nouvelles adhésions EPF SMAF

Madame le Maire expose que la commune de ARFEUILLES (Allier), par délibération en date du 08 Avril 2011 et la communauté de communes du HAUT LIVRADOIS composée des communes de : Aix la Fayette, Bertignat, Chambon sur Dolore, Condat les Montboissier, Echandelys, Fayet Ronaye, Fournols, Grandval, Le Monestier, Saint Amand Roche Savine, Saint Bonnet le Bourg, Saint-Bonnet le Chastel, Saint Eloy la Glacière, Saint Germain L'Herm et Sainte Catherine du Fraisse, par délibération en date du 20 Décembre 2010, ont souhaité adhérer à l'Etablissement Public Foncier qui achète, gère puis cède des biens immobiliers à la demande des collectivités locales adhérentes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à ces adhésions.

- Nouvelle adhésion SIAD Puy-Guillaume

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée du courrier en date du 28 Juin 2011 du Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile de PUY-GUILLAUME indiquant que la commune de BEAUMONT-LES RANDAN demande son adhésion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à l'adhésion de la commune de BEAUMONT LES RANDAN au SIAD de PUY-GUILLAUME

- Rapport Annuel 2010 SBA

La baisse de la quantité d'ordures ménagères que le syndicat a collectées à domicile auprès des usagers se poursuit : 195 kg/an/habitant en 2010 contre 256 kg/an/habitant en 2007. 10 535 tonnes d'emballage ont été collectées en sacs et bacs jaunes et acheminées au centre de tri Echalière au Brézet ainsi que 4 832 tonnes de verre. Certaines filières issues de la collecte sélective ne transitent pas par le centre de tri mais sont directement acheminées vers des usines de traitement et de recyclage. 45 080 tonnes d'ordures ménagères et de déchets non-recyclables ont été enfouies entre les sites de Puy-Long (41 579 tonnes) et Cusset (3 501 tonnes), soit une baisse de 0,5 par rapport à 2009.

Des efforts restent à fournir pour diminuer les erreurs de tri dans les bacs jaunes : le taux de refus est de 17,65% en ce qui concerne la collecte des emballages recyclables. Pour plus d'informations, l'adresse du site du SBA est la suivante : www.sba63.fr, des dépliants sur le tri sélectif sont également disponibles en mairie.

- Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2010

Le SIAEP de la Plaine de Riom, auquel adhèrent 28 communes, s'appuie sur deux ressources principales :

- Le captage gravitaire du Goulet de Volvic
- Les pompages dans la nappe alluviale de l'Allier au niveau de Limons (5 puits), renforcés par l'exploitation des puits de la nappe du confluent Dore Allier (6 puits) situés sur les communes de Mons et de Limons.

Le réseau d'une longueur totale de 471 021 mètres dessert une population estimée à 28 417 habitants. Les différentes ressources du syndicat ont donné 2 128 930m³ en 2010, contre 2 077 178m³ en 2009.

Pour 2010, la facturation d'eau, sans les taxes d'assainissement, d'un abonné qui consomme 120 m³ par an (moyenne d'une famille de 4 personnes) s'élève à 287,13€ HT en 2010 contre 283,13€ HT soit une différence de 4€ par rapport à 2010.

- Rentrée scolaire

Le transport scolaire, mis en place par le conseil général, a été confié à l'Entreprise FAURE de Ménérol, il s'agit finalement d'un 9 places qui transporte une vingtaine d'enfants en deux ou trois tours. Pour le conduire, le transporteur a souhaité engagé un(e) habitant(e) de la commune évitant ainsi des frais de déplacement. Comme voté lors du Conseil Municipal du 17 juin 2011, la commune prend en charge la moitié des frais de transport à verser au Conseil Général par les familles, soit 65€ par enfant à l'année.

Garderie : horaires d'ouverture : 7h30 - 8h50 et 16h30-18h30 les lundi, mardi, jeudi, vendredi

La garderie est payante de 7h30 à 8h30 et de 17h à 18h30

Cantine : 2 services répartis comme suit :

1^{er} service à 12 h 34 : 35 enfants (maternelle, CP, CE1)

2^{ème} service à 12 h 45 : 40/41 enfants (CE, CM)

- Questions diverses

Réseau Transdôme : Le Conseil Général vient de mettre en place une nouvelle tarification unique à 2 € quel que soit le trajet sur le réseau de bus Transdôme (abonnement mensuel à 45€), des dépliants sont disponibles en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H40.